

Les citoyens au
cœur de la

fête

Semaine de la municipalité
du 4 au 10 juin 2006



Attribution du Mérite municipal

Le vendredi 9 juin 2006

Québec 

La semaine de la municipalité

Du 4 au 10 juin 2006

2

Les citoyens au cœur de la fête!

La Semaine de la municipalité se déroulera cette année du 4 au 10 juin sous le thème *Les citoyens au cœur de la fête!*

Le thème de cette 18^e édition place le citoyen au cœur de la fête. Au cœur de la fête aussi bien qu'au cœur des préoccupations de la municipalité puisque c'est ensemble que citoyens et élus forgent la démocratie municipale. C'est une histoire de cœur aussi qui incite des voisins à participer à une fête collective. Une autre histoire de cœur dans tous ses sens est celle qui encourage les gens à profiter de l'équipement municipal pour se garder en santé.

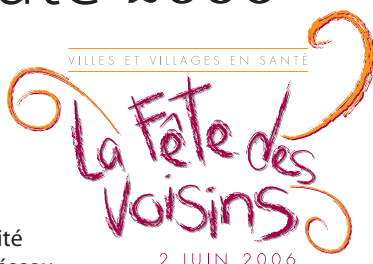
Créée en 1988, la Semaine de la municipalité a pour but de mieux faire connaître aux citoyens les nombreux services offerts par leur municipalité et de favoriser un rapprochement avec les administrations municipales. Celles qui choisissent de participer à la Semaine de la municipalité déterminent le type d'activités à mettre en place en fonction de leurs ressources et des intérêts de la population.



Prix de participation

Un prix de participation est offert pour l'inscription d'activités dans le cadre de la Semaine de la municipalité, de la Fête des voisins et des Journées actives. Les municipalités doivent inscrire leurs activités dans le site Web du Ministère **avant le 1^{er} juin 2006** pour courir la chance de gagner un prix de **10 000 \$**.

Nouveauté 2006



La Semaine de la municipalité est fière de s'associer au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour le lancement de la Fête des voisins. Cet événement est une occasion, un prétexte de rencontre entre gens qui se côtoient au quotidien pour mieux faire connaissance et établir des liens.

Les citoyens sont au cœur de la fête : ils organisent à leur façon un rassemblement entre voisins dans leur maison, leur cour, leur immeuble ou simplement dans la rue. Les municipalités sont appelées à promouvoir l'activité et à inciter les citoyens à organiser ces fêtes.

Né en France en 1999, ce sympathique événement connaît une popularité grandissante. Plus de 3,5 millions de Français y ont participé en 2005, sans compter le reste de l'Europe. La Fête est à peine annoncée au Québec que déjà elle suscite beaucoup d'intérêt. Votre municipalité participera-t-elle à ce mouvement du bon voisinage?

Pour obtenir du matériel promotionnel ainsi qu'un guide contenant des conseils pour promouvoir la Fête des voisins dans votre milieu, vous êtes invité à consulter le site Web du Réseau québécois de Villes et Villages en santé au www.rqvvs.qc.ca ou à composer le 418 650-5115, poste 5504.

Par ailleurs, vous pouvez inscrire les fêtes organisées par les citoyens de chez vous sur le site Web du Ministère au www.mamr.gouv.qc.ca et donner ainsi à votre municipalité la chance de gagner le prix de participation de **10 000 \$**.

Le 2 juin, les voisins feront la fête!



Les Journées actives

3 et 4 JUIN 2006

4

Un citoyen actif, une municipalité en santé!

Dans le cadre du programme de promotion des saines habitudes de vie Vas-y, fais-le pour toi!, le gouvernement du Québec, de concert avec ses partenaires, organise plusieurs activités afin de donner aux Québécois des occasions d'être actifs et de bouger en famille. Ainsi, pour une deuxième année consécutive, le printemps deviendra la saison des Journées actives qui se dérouleront les 3 et 4 juin.

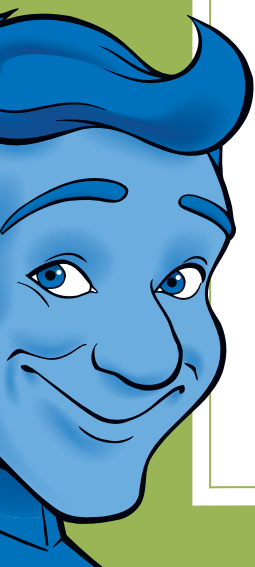
L'objectif des Journées actives est de promouvoir la pratique régulière d'activités physiques et de permettre aux municipalités d'offrir à la population le plus grand nombre d'occasions possible de s'adonner à ces activités. Les municipalités sont donc invitées à mettre en valeur leurs installations récréatives et sportives, et à faire connaître les activités qu'elles offrent.

Qu'il s'agisse de randonnée cycliste, de bain libre animé, de randonnée pédestre en groupe, d'initiation au patin à roues alignées ou d'aérobique en plein air, la municipalité pourra recourir à une multitude de façons originales et conviviales de faire connaître sa programmation.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et des Régions, assurera un soutien promotionnel aux municipalités qui inscriront des activités dans le cadre des Journées actives. Rendez-vous au www.vasy.gouv.qc.ca ou au www.mamr.gouv.qc.ca, inscrivez vos activités afin que votre municipalité ait une chance de gagner le prix de participation de **10 000 \$** et prenez part à ce grand week-end actif!

Pour obtenir de l'information sur les Journées actives 2006, vous pouvez consulter le www.vasy.gouv.qc.ca ou communiquer avec les conseillers Kino-Québec et les unités régionales de loisir et de sport.

Vas-y, fais-le pour toi!



La semaine de la municipalité

Tout un choix d'activités

Du 4 au 10 juin, les municipalités peuvent organiser une large gamme d'activités populaires qui permettront aux citoyens de prendre connaissance de la diversité des services offerts et de fraterniser. En voici des exemples.

Connaissance de l'administration locale

- Journées portes ouvertes de l'hôtel de ville, du poste de pompiers ou de la bibliothèque
- Inauguration officielle de locaux municipaux, de places publiques, de pistes cyclables
- Découverte de la vie municipale : conseil d'un jour, rencontre entre les membres du conseil et les citoyennes et citoyens

Reconnaissance publique

- Soirée de reconnaissance à l'endroit des bénévoles ou du personnel de la municipalité
- Remise de bourses à des citoyennes ou des citoyens dans le cadre de programmes particuliers
- Journée festive soulignant l'engagement des jeunes dans leur milieu scolaire

Rassemblements

- Repas populaire (brunch dominical, spaghetti, hot-dogs, etc.)
- Encan municipal populaire

Promotion des activités

et prix de participation

Un prix de participation de **10 000 \$** sera tiré au sort parmi les municipalités qui auront inscrit **avant le 1^{er} juin 2006** les activités tenues dans le cadre de la Semaine de la municipalité, de la Fête des voisins et des Journées actives sur le site du Ministère (www.mamr.gouv.qc.ca) à la rubrique *Semaine de la municipalité : Inscription des activités*.

Vous pouvez accéder au site du Ministère directement ou cliquer sur la bannière *Semaine de la municipalité* des sites de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération Québécoise des Municipalités, du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et du programme Vas-y, fais-le pour toi!

De plus, les municipalités qui soumettront une ou des candidatures au Mérite municipal obtiendront **une deuxième participation au tirage**.

Jusqu'au 1^{er} juin 2006, les renseignements reçus seront placés sur le site Web du MAMR et pourront être consultés par tous les internautes. Les inscriptions devront se faire au moyen du formulaire prévu à cet effet que vous trouverez sur le site.

Vous devez y indiquer :

- le nom et l'adresse de la municipalité
- le type d'activité et une description sommaire
- l'adresse où l'activité se déroulera
- les dates et heures
- le public visé : grand public ou clientèle particulière
- le numéro de téléphone des renseignements au public

La municipalité gagnante du prix de participation sera connue le 4 juin lors de la cérémonie d'ouverture de la Semaine de la municipalité. Elle recevra son prix le 9 juin des mains de la ministre des Affaires municipales et des Régions au cours de la cérémonie du Mérite municipal.



Le Mérite municipal

Le vendredi 9 juin 2006

Depuis plus de 15 ans, les prix du Mérite municipal sont décernés une fois l'an à l'occasion de la cérémonie du Mérite municipal qui se tiendra cette année le vendredi 9 juin à l'Assemblée nationale.

Le Mérite municipal est un hommage public à l'engagement de femmes et d'hommes qui ont contribué à améliorer la qualité de vie des citoyens de leur communauté. Ces personnes ont soutenu ou soutiennent toujours, par leur apport exceptionnel, les efforts que déploient les municipalités pour offrir des services de qualité. Avant le jury, ce sont d'abord les municipalités qui ont reconnu ces citoyens en posant leur candidature.

La ministre des Affaires municipales et des Régions nomme un jury composé de personnes qui se sont démarquées par leur engagement dans la vie municipale ou communautaire.

Les lauréates et les lauréats reçoivent un trophée des mains de la ministre. Les municipalités ayant des lauréats reçoivent à leur tour, en guise de reconnaissance publique, une plaque commémorative remise par la ministre.

Depuis 2002, la cérémonie du Hall des drapeaux et des armoiries permet aux municipalités honorées de voir leur drapeau ou leurs armoiries exposés pour toute l'année dans le hall du Ministère à Québec.



Critères d'admissibilité

8

Une municipalité présente ses candidatures dans la classe à laquelle elle appartient. Elle peut présenter une candidature par catégorie. L'arrondissement qui présente des candidatures le fait dans la classe de sa municipalité.

Selon sa taille, une municipalité appartient à l'une des classes suivantes :

1. municipalités de 100 000 habitants et plus
2. municipalités de 10 000 à 99 999 habitants
3. municipalités de 5 000 à 9 999 habitants
4. municipalités de 2 000 à 4 999 habitants
5. municipalités de 1 999 habitants et moins

Chaque candidature doit s'inscrire dans l'une ou l'autre des trois catégories suivantes :

- Citoyen
- Employé municipal
- Organisme à but non lucratif

Sont admissibles, par catégorie :

Citoyen

- Toute personne qui a réalisé bénévolement un projet ou des activités ayant contribué au mieux-être de la collectivité ou à l'amélioration des relations entre la municipalité et ses citoyens
- Une personne travaillant pour la municipalité dont le bénévolat s'effectue hors du cadre de son travail

Employé municipal

Toute personne ou équipe travaillant pour une municipalité qui a apporté une contribution exceptionnelle, dans le cadre de ses fonctions, à la réalisation d'un projet ou d'activités ayant contribué au mieux-être de la collectivité ou à l'amélioration des relations entre la municipalité et ses citoyens

Organisme à but non lucratif

Un organisme à but non lucratif qui a réalisé bénévolement un projet ou des activités ayant contribué au mieux-être de la collectivité ou à l'amélioration des relations entre la municipalité et ses citoyens

Ne sont pas admissibles :

Les membres des conseils municipaux et des conseils d'arrondissement ainsi que les membres du conseil ou du personnel des MRC et des communautés métropolitaines

Le Mérite municipal ne peut être remis à titre posthume.



Présentation de la candidature

Municipalités avec arrondissements :

Chaque arrondissement peut présenter une candidature par catégorie. Ces candidatures doivent être appuyées par une résolution du conseil d'arrondissement ou du conseil municipal. La municipalité détermine le nombre de candidatures que les arrondissements pourront présenter.

Municipalités sans arrondissement :

Une municipalité peut soumettre une seule candidature pour chacune des trois catégories. Ces candidatures doivent être appuyées par une résolution du conseil municipal.



Documents à transmettre

Chaque dossier de candidature doit comprendre le formulaire de mise en candidature et une résolution du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement.

Le formulaire de mise en candidature

On peut se procurer le formulaire de mise en candidature dans la rubrique *Semaine de la municipalité* du site Web du Ministère www.mamr.gouv.qc.ca.

Le formulaire est préférablement transmis au Ministère par courriel. Il peut aussi être acheminé par télécopieur ou par courrier.

La résolution

Une copie de la résolution du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement appuyant la candidature peut être envoyée par télécopieur.

L'original signé de la résolution doit suivre par courrier.

Date de remise

Les municipalités doivent faire parvenir le formulaire de mise en candidature au Mérite municipal **avant le 5 mai 2006**.

Coordonnées

Comité du Mérite municipal

Direction des communications
Ministère des Affaires municipales et des Régions
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Courriel : communications@mamr.gouv.qc.ca

Télécopieur : 418 643-7385



Partenaires

- La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- L'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
- Le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS)

Collaborateurs

- Les municipalités du Québec
- Les directions régionales du MAMR
- Les conseillers Kino-Québec
- Les unités régionales de loisir et de sport

Commanditaire

- Le Groupe Promutuel

Renseignements et matériel promotionnel

Pour vous procurer du matériel promotionnel pour la Semaine de la municipalité et pour obtenir tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser à une des directions régionales du ministère des Affaires municipales et des Régions ou encore à la Direction des communications du Ministère :

Téléphone : 418 691-2019

Télécopieur : 418 643-7385

Courriel : communications@mamr.gouv.qc.ca

Pour inscrire la programmation de votre municipalité en ligne **avant le 1^{er} juin 2006** : www.mamr.gouv.qc.ca

Pour obtenir le formulaire de mise en candidature au Mérite municipal : www.mamr.gouv.qc.ca à la rubrique *Semaine de la municipalité*





Dates importantes

Le vendredi 5 mai 2006

- Date limite de réception des dossiers de candidature au Mérite municipal

Le jeudi 1^{er} juin 2006

- Date limite d'inscription des activités de la Semaine de la municipalité, des Journées actives et de la Fête des voisins sur le site du Ministère

Le vendredi 2 juin 2006

- Fête des voisins

Les 3 et 4 juin 2006

- Journées actives

Du dimanche 4 juin au samedi 10 juin 2006

- Semaine de la municipalité

Le dimanche 4 juin

- Ouverture de la Semaine de la municipalité par la ministre des Affaires municipales et des Régions et tirage au sort du prix de participation

Le vendredi 9 juin 2006

- Cérémonie du Mérite municipal et remise des prix aux lauréats
- Remise du prix de participation au maire ou à la mairesse de la municipalité gagnante
- Déploiement des drapeaux et dévoilement des armoiries des municipalités des lauréats

ISBN : 2-550-46809-0

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec – 2006

Mars 2006

Affaires municipales
et Régions

Québec



UMQ
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Tout commence par la confiance
PROMUTUEL